

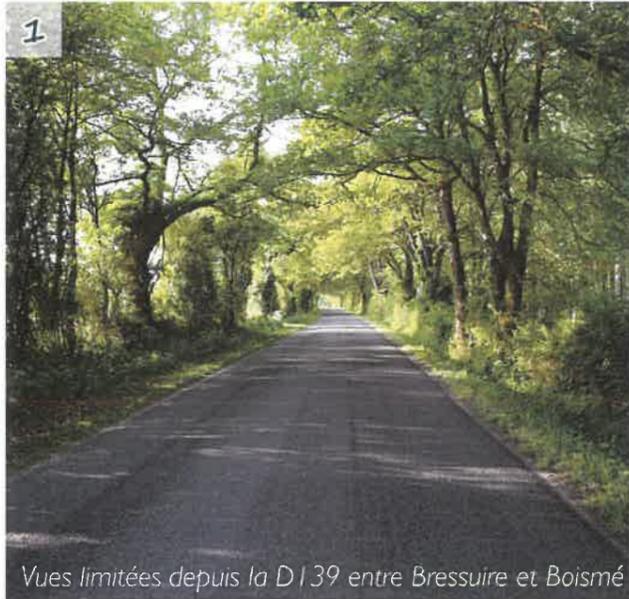
OCCUPATION DU SOL

Le territoire d'étude est constitué dans sa majeure partie de parcelles agricoles. Elles représentent 75 % de la surface de l'aire d'étude éloignée.

Les prairies représentent à elles seules près de 62 % de ces surfaces agricoles et 34 % pour les céréales (blé et maïs principalement). Les oléagineux (colza et tournesol) sont eux peu présents avec moins de 4 %. Ces cultures sont réparties de manière homogène dans l'aire d'étude éloignée.

Ces parcelles agricoles sont souvent entourées de haies qui forment un bocage plus ou moins ouvert. La densité végétale est forte et vient fréquemment fermer les vues, et ce même en hiver du fait de la superposition des haies. Les vues depuis le réseau routier sont ainsi souvent limitées.

De nombreux bosquets parsèment le réseau bocager, les grands boisements restant l'exception. Néanmoins, on peut signaler ceux autour de l'Absie (Forêt de Chantemerle et Forêt de l'Absie), au sud de Secondigny (Forêt de Secondigny) et à l'est et au sud de Chiché.



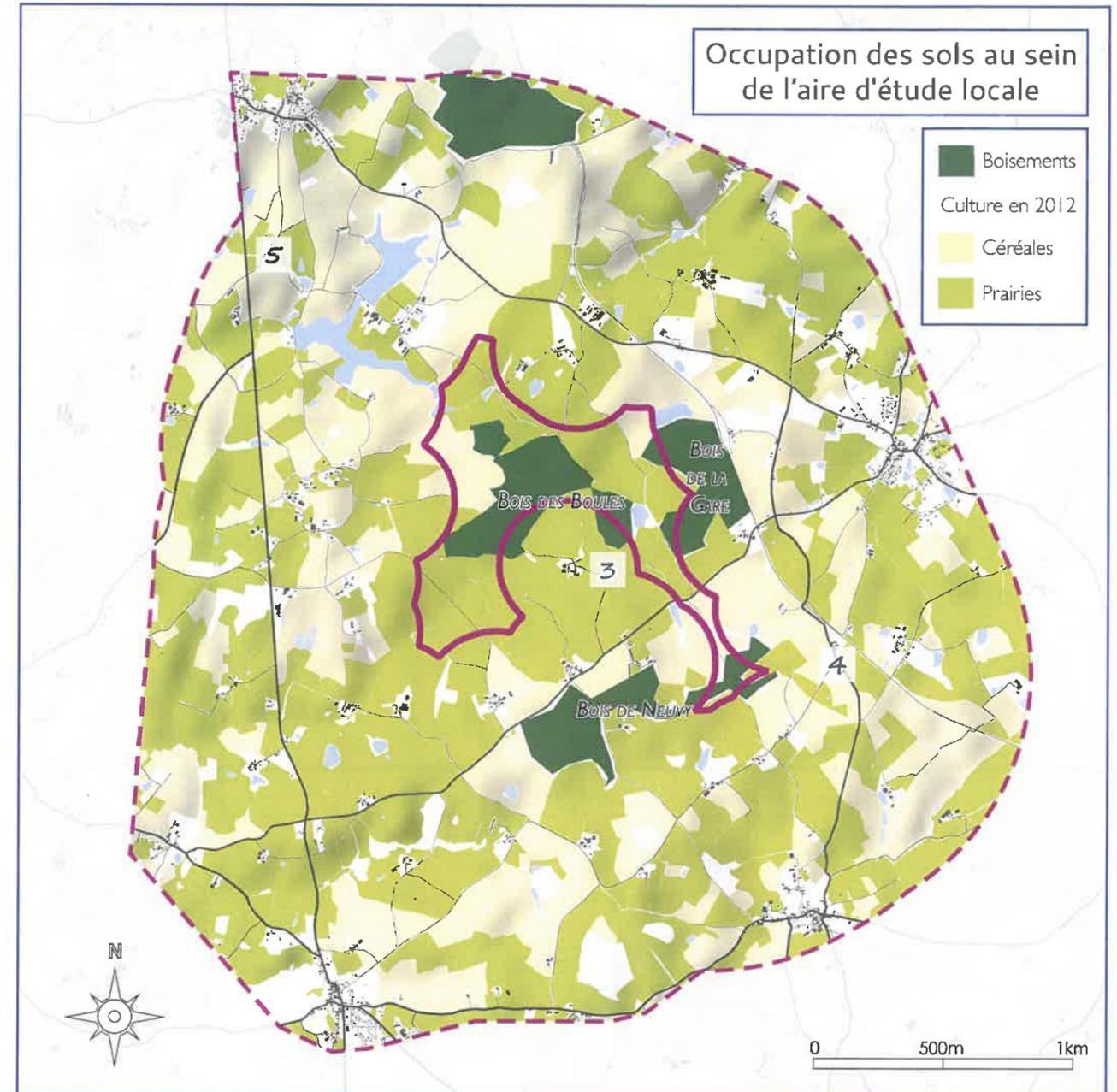
1 Vues limitées depuis la D139 entre Bressuire et Boismé



2 Vues aériennes du bocage à l'est de la ZIP

Source : IGN Ortho

L'aire d'étude locale est représentative de l'occupation des sols présentés au niveau de l'aire d'étude éloignée. Les prairies sont majoritaires, associées aux cultures de céréales et d'oléagineux. Trois petits bois se situent à l'intérieur de la zone d'implantation potentielle : le Bois des Boules, le Bois de la Gare et le Bois de Neuvy. Le réseau bocager est dense, même si les abords des routes présentent souvent des percées visuelles plus profondes.



3 Prairies au niveau du hameau des grandes Galandières, en arrière-plan le bois des Boules

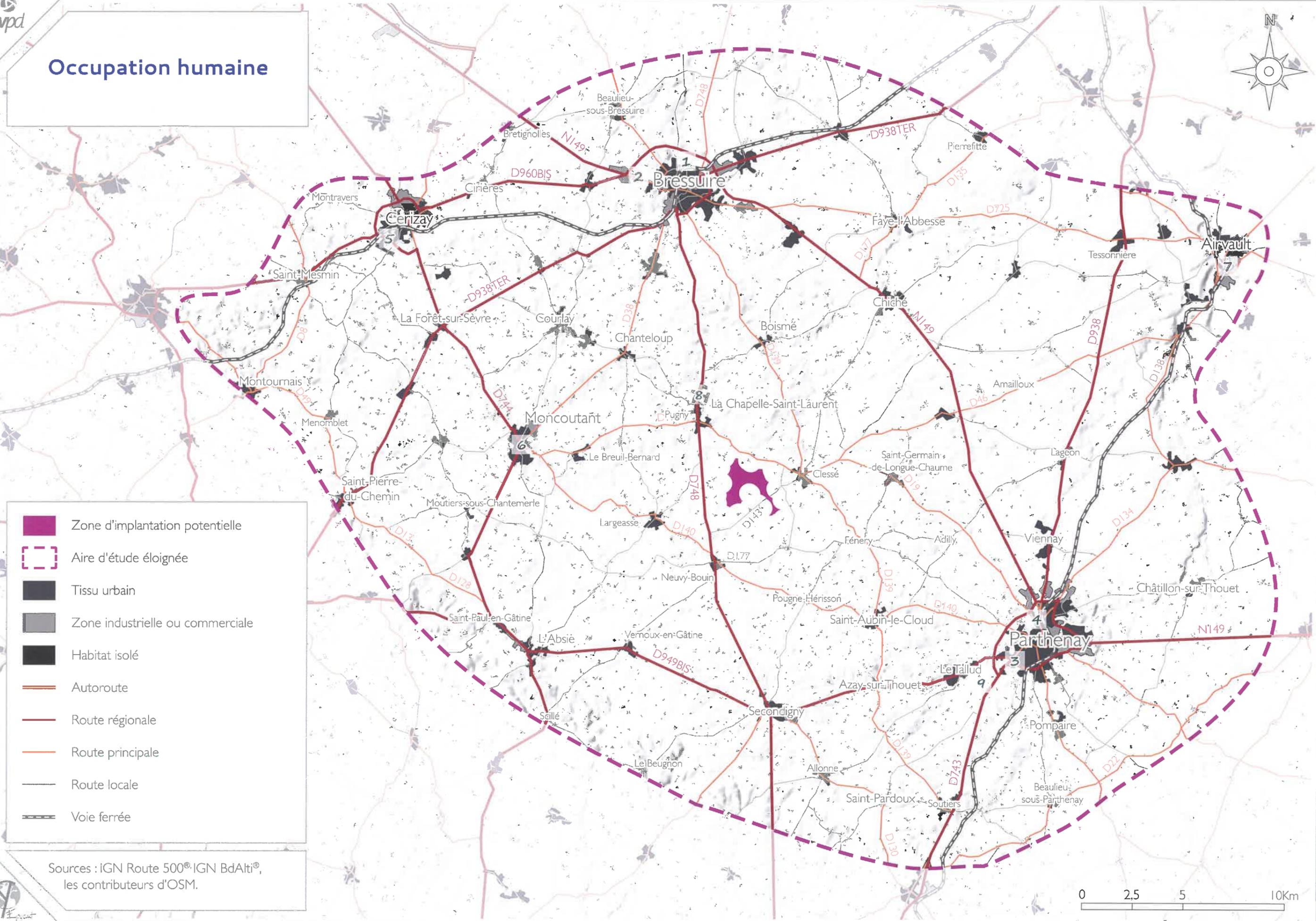


4 Agneaux au niveau du hameau de Couaillière



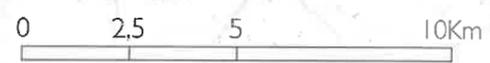
5 Culture de seigle à proximité de la Croix de Jérusalem

Occupation humaine



- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude éloignée
- Tissu urbain
- Zone industrielle ou commerciale
- Habitat isolé
- Autoroute
- Route régionale
- Route principale
- Route locale
- Voie ferrée

Sources : IGN Route 500®, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



OCCUPATION HUMAINE

- Deux pôles principaux : Bressuire et Parthenay

Bressuire se situe à un peu plus de 10 kilomètres au nord de la ZIP. La ville compte environ 20 000 habitants, son aire urbaine 30 000. C'est la capitale du Pays du Bocage Bressuirais qui s'étend dans le nord des Deux-Sèvres. Elle s'établit principalement sur la rive droite du Dolo dont l'encaissement, abrupt à cet endroit, est d'environ 50 m.

Au cœur des zones bâties, les vues sont fermées par les habitations. Sur les bords de la vallée du Dolo, des vues ouvertes peuvent apparaître. Celle depuis le château, dont nous reparlerons dans la partie patrimoine, sera étudiée. L'impact du projet depuis les sorties sud-est de la ville, situées sur un point haut, seront également étudiées.

1 Vue ouverte vers la ZIP depuis le parc du château



Bressuire depuis la rive gauche du Dolo

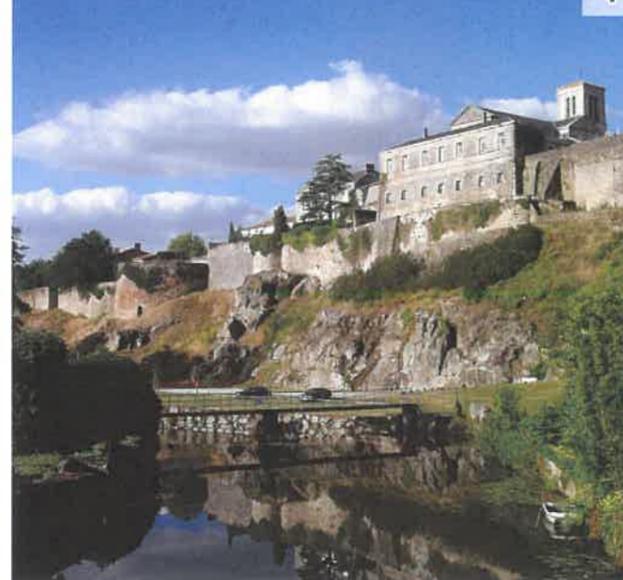


Parthenay est le second pôle urbain du territoire d'étude. À plus de 10 kilomètres au sud-est de la ZIP, ses 10 000 habitants sont installés en grande partie sur la rive droite du Thouet dont l'encaissement atteint les 50 m. Les vues sont fermées depuis le centre-ville, mais s'ouvrent sur les rebords du Thouet au niveau des remparts. L'impact en visibilité sera étudié depuis ce secteur. Dans la partie sud-est, la covisibilité entre le projet et la ville depuis les entrées de la ville sera étudiée.

3 Vue ouverte depuis le sud-ouest de Parthenay



Les remparts depuis un pont sur le Thouet



Source : wikimedia.org

- Trois pôles secondaires : Airvault, Cerizay et Moncoutant

Les autres villes du territoire d'études sont Airvault, Cerizay et Moncoutant qui comptent respectivement 3 000, 5 000 et 3 000 habitants.

Moncoutant est située en rive droite de la Sèvre Nantaise à 10 km à l'ouest de la ZIP. Le relief tourne naturellement les vues en direction du sud-ouest et de la rivière. Les impacts en visibilité seront étudiés depuis la sortie est de la ville.

Airvault est nichée dans la vallée du Thouet à plus de 20 km au nord-est de la ZIP. Les coteaux de la vallée limitent fortement les visibilitées possibles en direction de la ZIP. Elles existent toutefois depuis le haut des coteaux en rive droite du Thouet. L'impact en visibilité sera étudié depuis ce secteur.

Cerizay est également distante de plus de 20 km, au nord-ouest de la ZIP. Le relief ferme les vues depuis le centre bourg et n'offre pas de belvédère en direction de la ZIP, l'impact sera nul.



- Un habitat très dispersé

Le reste du territoire se caractérise par un habitat dispersé typique des paysages de bocage. Les petits villages sont nombreux et entourés d'un réseau de petits hameaux très dense. On note toutefois une disparité sur le territoire d'étude, les petits hameaux étant plus nombreux à l'ouest qu'à l'est, ceci allant de pair avec la densité du maillage bocager elle aussi plus forte à l'ouest. L'impact en visibilité sera étudié depuis les bourgs du périmètre rapproché dont la ZIV (calculé en fonction de l'implantation retenue) montre un risque de visibilité du projet.

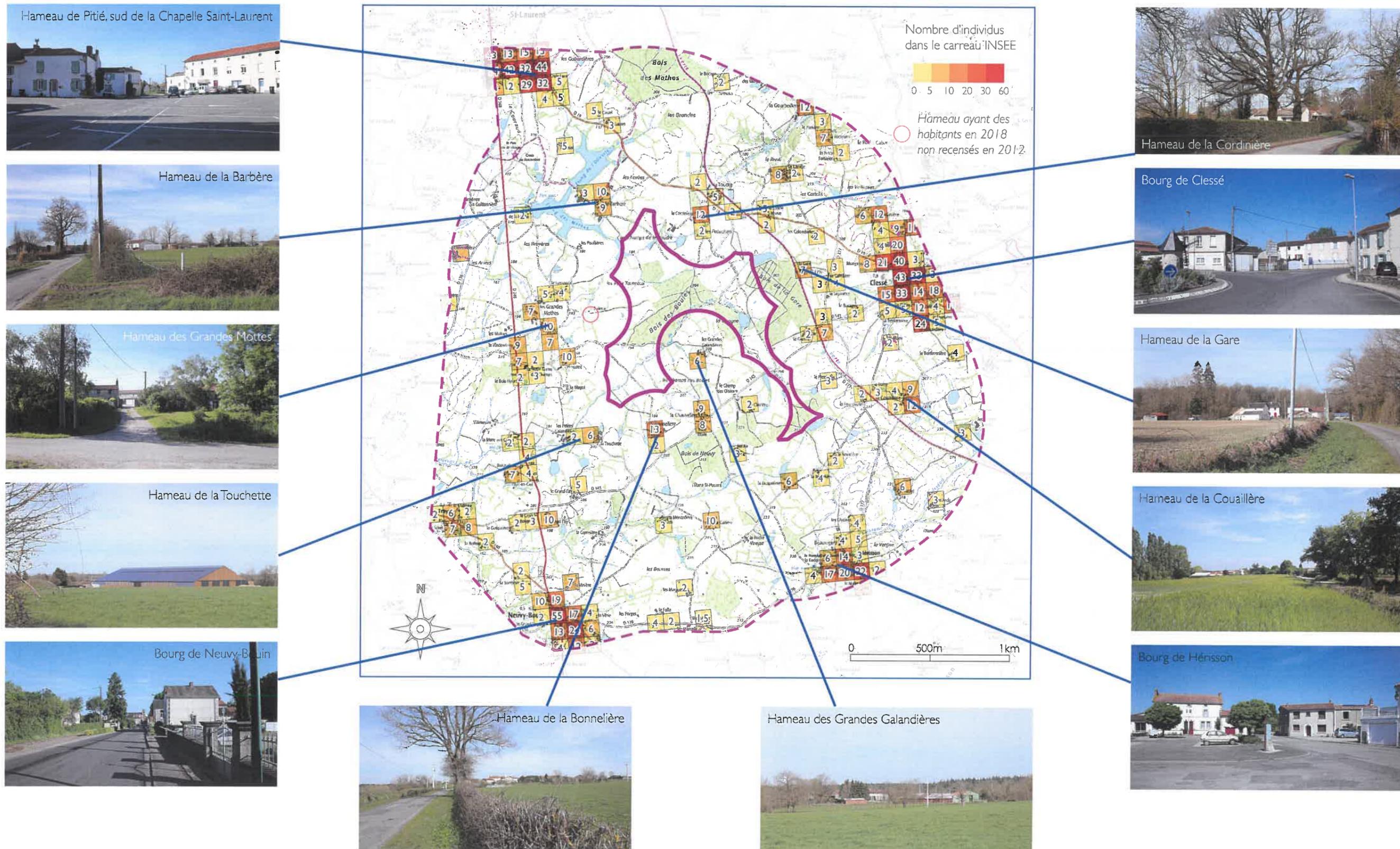


• L'habitat à proximité de la zone d'implantation potentielle

À faible distance, les éoliennes peuvent être imposantes dans le paysage du quotidien. C'est pourquoi il est important de lister les habitations les plus proches de la zone potentielle et d'étudier ensuite l'impact du projet depuis ces habitations. Afin d'évaluer la population dans les zones les plus proches du projet, les données carroyées de l'INSEE ont été utilisées. Elles dénombrent le nombre d'individus résidant sur une zone en s'appuyant sur un carroyage national de 200 m de côté.

L'INSEE recense 1394 individus résidents dans les carreaux intersectant le périmètre de l'aire d'étude locale. (source de données de 2010 et 2011).

La partie est de la ZIP, de par sa proximité avec le bourg de Clessé, présente une sensibilité plus forte que la partie ouest, dont l'habitat à proximité est plus dispersé. L'étendue de la ZIP étant importante, l'étude des sensibilités de l'habitat proche sera réalisée au moment de la comparaison des variantes d'implantation, celles-ci conditionnant de manière forte les impacts possibles du projet sur les habitations à proximité.

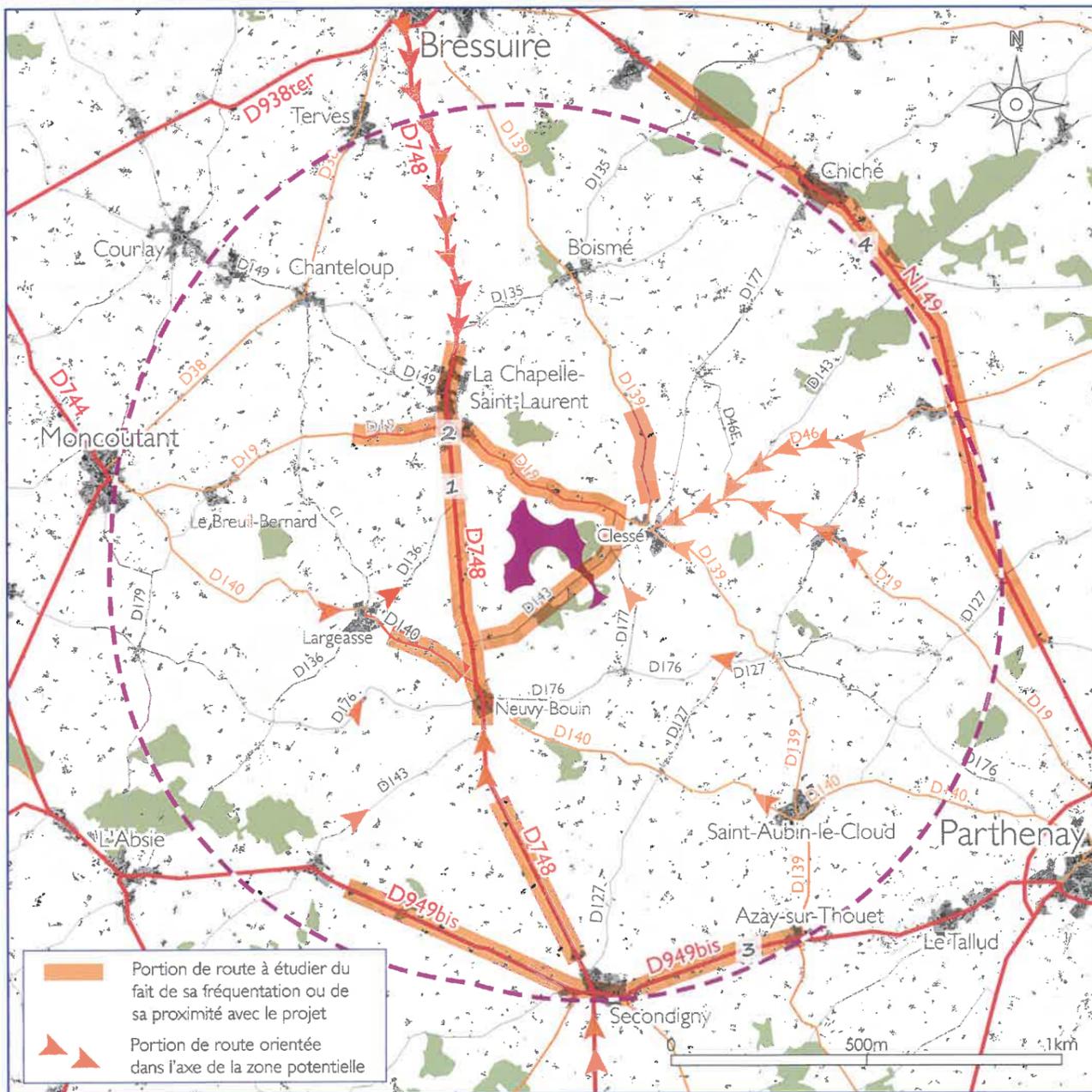


• Le réseau viaire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Les vues depuis le réseau viaire sont très souvent limitées par les haies bocagères bordant les routes. Si les ondulations du relief viennent parfois accentuer ces masques en créant des vues frontales, elles permettent aussi de s'affranchir de la trame bocagère en certains lieux pour offrir des vues largement ouvertes



Vue ouverte depuis la D748 au sud de la Chapelle-Saint-Laurent



la D748 traversant le bocage aux abords de la ZIP



Vue filtrée depuis la D748 au sud de la Chapelle-Saint-Laurent

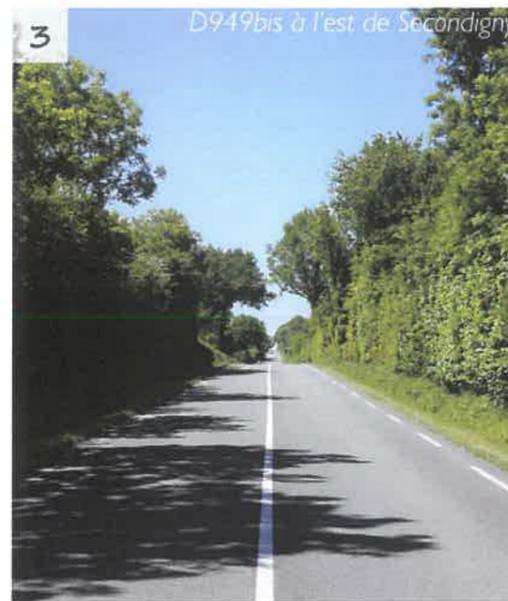
Le territoire d'étude est traversé par plusieurs routes principales :

- La D748 d'axe nord-sud : elle passe à l'ouest de la ZIP sur sa portion reliant Bressuire à Secondigny, axe majeur le plus proche de la zone potentielle, les vues dégagées depuis cette route devront être étudiées.
- Les départementales D949bis, D938ter et la nationale NI49 : ces trois routes n'entrent jamais dans l'axe de la zone potentielle. Les vues perpendiculaires à ces deux routes sont limitées par le relief et la végétation (boisements et haies). De par leur fréquentation et leur proximité, une vigilance sera portée aux éventuelles vues ouvertes en direction du projet.

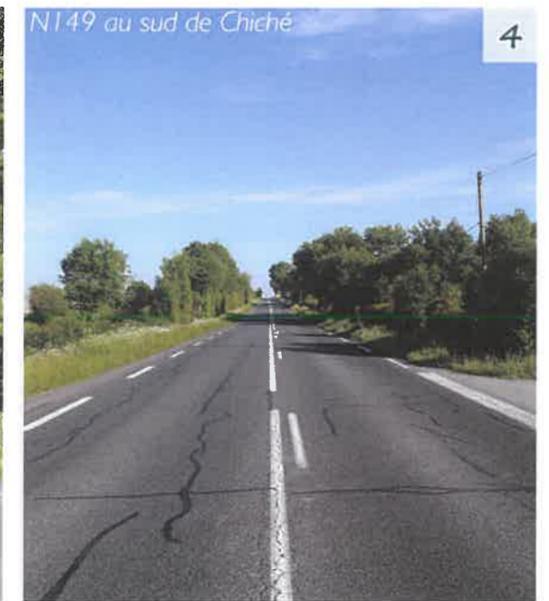
La mesure des impacts depuis le réseau routier principal devra donc s'attacher particulièrement aux impacts potentiels depuis la D748 lorsque les vues sont dégagées. Une étude détaillée de la portion entre La Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin (portion la plus proche de la ZIP) sera conduite.

A l'échelle locale, une vigilance particulière sera apportée aux routes les plus proches du projet, les départementales DI9, DI39, DI40 et particulièrement la DI43 qui traverse la zone d'implantation potentielle dans sa partie sud-est.

De nombreuses routes présentent des portions dans l'axe de la zone potentielle à moins de 10 kilomètres du projet (voir carte ci-contre). Une étude de visibilité du projet est à réaliser, notamment depuis les sorties et les entrées de bourgs.

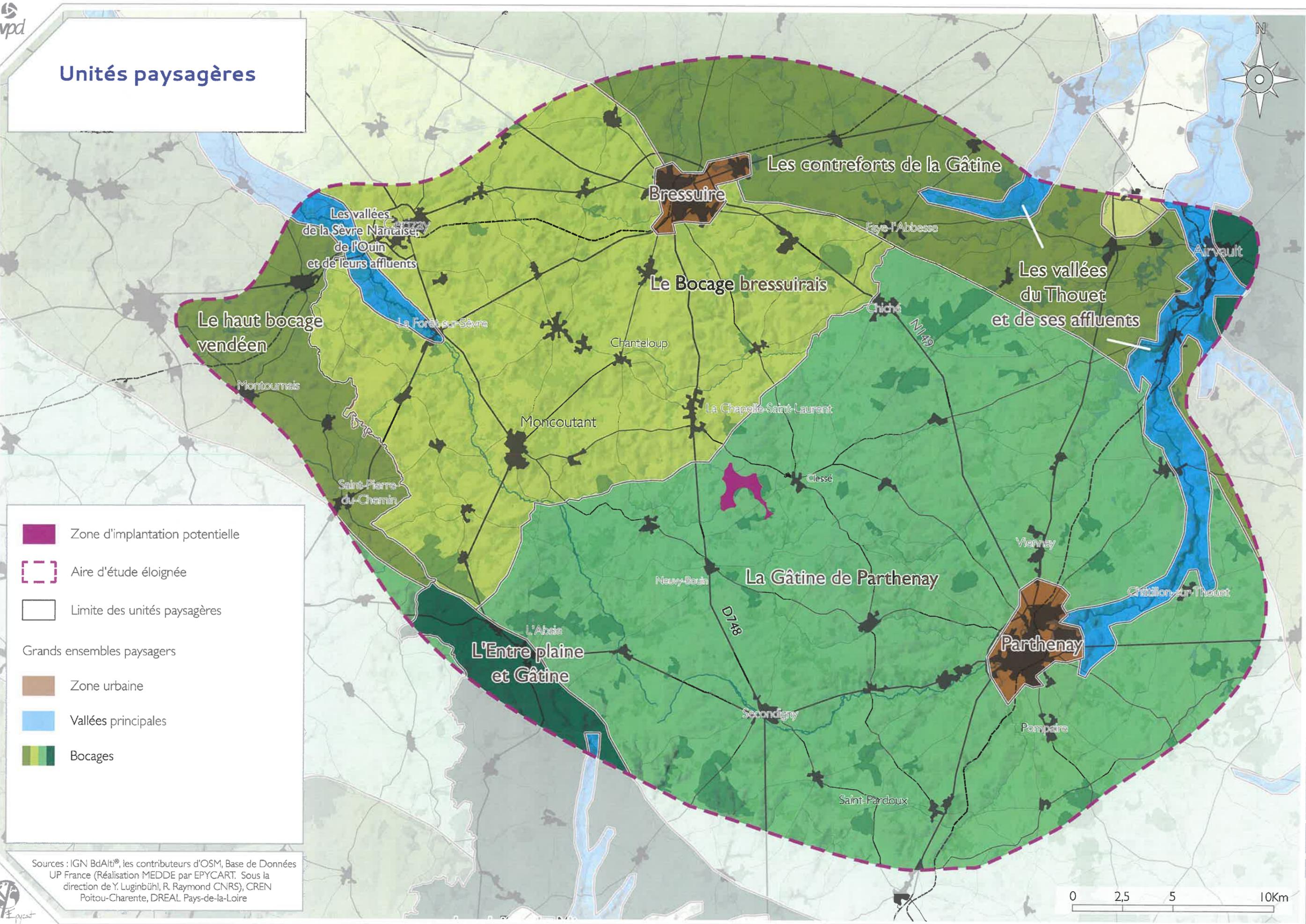


D949bis à l'est de Secondigny



NI49 au sud de Chiché

Unités paysagères



-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude éloignée
-  Limite des unités paysagères
- Grands ensembles paysagers
-  Zone urbaine
-  Vallées principales
-  Bocages

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM, Base de Données UP France (Réalisation MEDDE par EPYCART. Sous la direction de Y. Luginbühl, R. Raymond CNRS), CREN Poitou-Charente, DREAL Pays-de-la-Loire

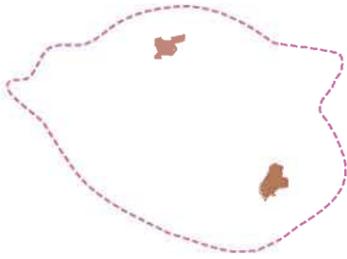
LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire d'étude est concerné par l'**Inventaire des paysages de Poitou-Charentes** réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes en 1999 et par l'Atlas de paysages des Pays de la Loire publié en 2016 par la DREAL Pays de la Loire.

Les unités paysagères définies dans ces atlas sont présentées sur la carte ci-contre.

Le paysage se distingue en 3 types :

- les paysages urbains,
- les paysages de bocage,
- les paysages de vallées.



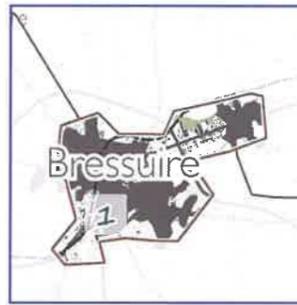
LES PAYSAGES URBAINS

Les paysages urbains recensés dans l'inventaire se limitent aux villes de Bressuire et Parthenay, déjà présentées dans la partie précédente. Le paysage urbain est principalement marqué pour une anthropisation forte de l'environnement.

BRESSUIRE

Bressuire est le pôle urbain majeur du territoire d'étude. La ville s'étend sur la rive droite du Dolo. La ville est constituée d'un centre historique qui se développe autour du château. Les pentes sur les coteaux du Dolo sont importantes. Les bâtiments de 2-3 étages ferment les vues. Les places sont de petites dimensions et ne permettent pas de vue ouverte.

Autour de ce centre, l'habitat pavillonnaire s'est développé principalement à l'est et à l'ouest, les zones commerciales venant compléter ces extensions. Au sud-est, le relief offre des vues ouvertes en direction de la ZIP du projet.



Vue 3D de la trame urbaine de Bressuire

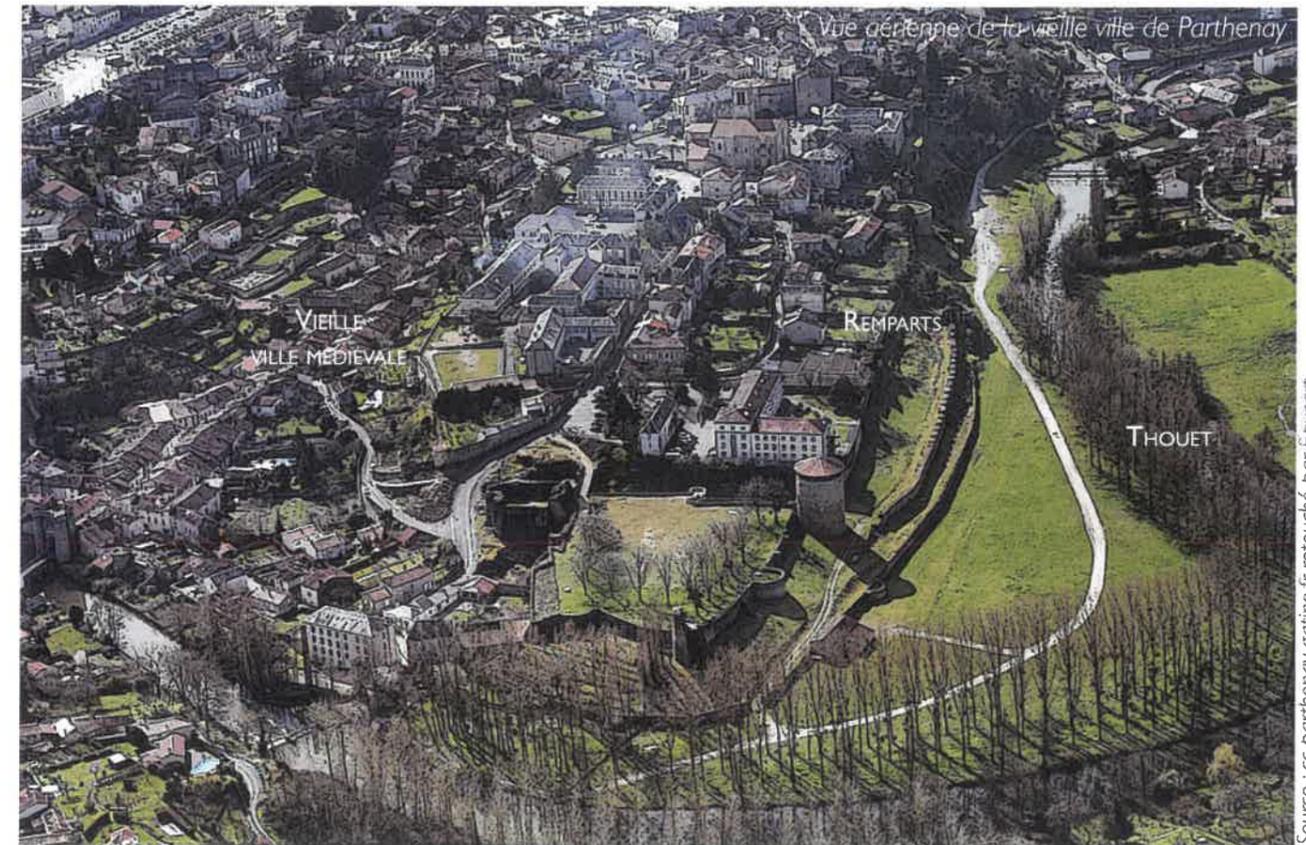
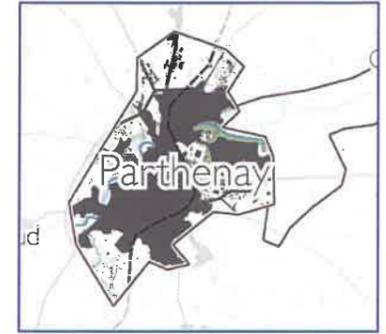
Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

Cette unité paysagère ne présentera que peu de possibilité de perception sur le projet. L'impact du projet depuis les sorties sud-est de la ville, situées sur un point haut, sera également étudié.

PARTHENAY

La ville se développe dans une boucle du Thouet autour de sa cité médiévale. Le patrimoine historique est riche et se concentre dans la vieille ville visible sur l'illustration ci-dessous. Depuis cette vieille ville des vues ouvertes seront possibles en direction du projet à partir des points hauts des remparts.

Au sud de la ville, l'habitat pavillonnaire est largement développé alors que dans la partie est l'industrie et les zones commerciales sont plus présentes.



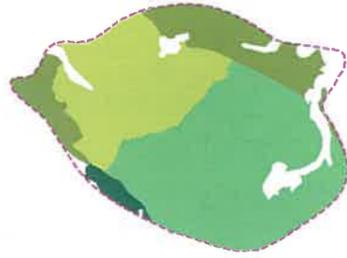
Source : cc-parthenay-gatine.fr retouché par Epycart

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

Les vues sont fermées depuis le centre-ville, mais s'ouvrent sur les rebords du Thouet au niveau des remparts. L'impact en visibilité sera étudié depuis ces points hauts. Dans la partie sud-est, la covisibilité entre le projet et la ville depuis les entrées de la ville sera étudiée.



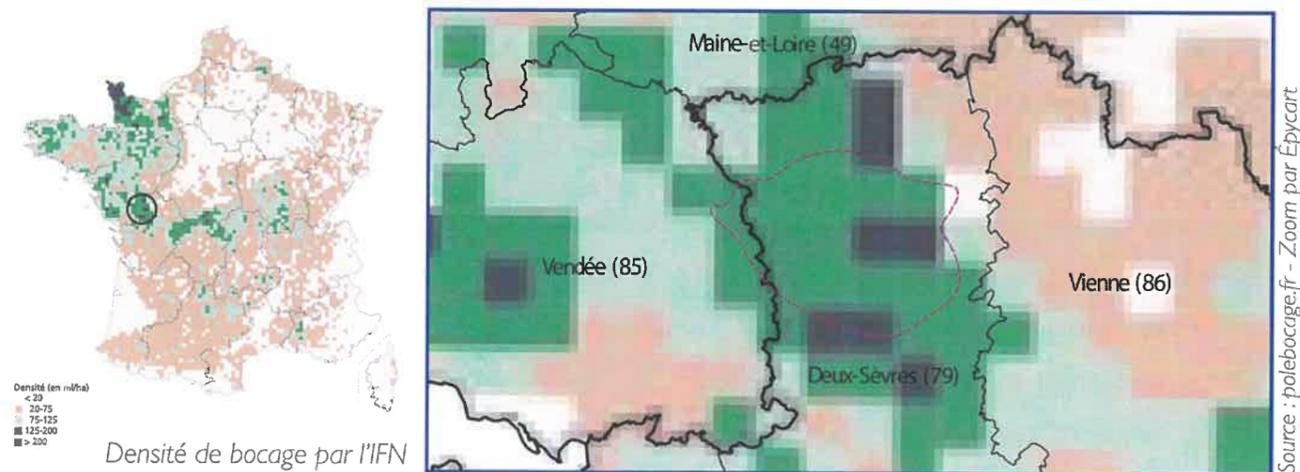
Silhouette de Bressuire depuis le sud



LES PAYSAGES DE BOCAGES

Le bocage se définit comme un type de paysage de prés clos par des levées de terre plantés d'arbres. Ce paysage anthropique, initialement construit pour servir les intérêts humains (limiter et protéger pâtures et terres agricoles, produire du bois de chauffage), propose finalement un écrin remarquable à la biodiversité. Il représente une idée de campagne pastorale, arborée, calme et authentique.

La carte ci-contre, produite par l'IFN (Inventaire Forestier National) en 2007 présente les densités de bocage en France par maille de 10 km². On constate que le nord du département des Deux-Sèvres est occupé par l'un des bocages les plus denses dans lequel le linéaire de haie par hectare est supérieur à 125 m et peut atteindre par endroit à 200 m. Le zoom réalisé permet de voir que l'aire d'étude éloignée est presque intégralement comprise dans cette espace de bocage dense.



Densité de bocage par l'IFN

Source : polebocage.fr - Zoom par Epycart

LA GÂTINE DE PARTHENAY

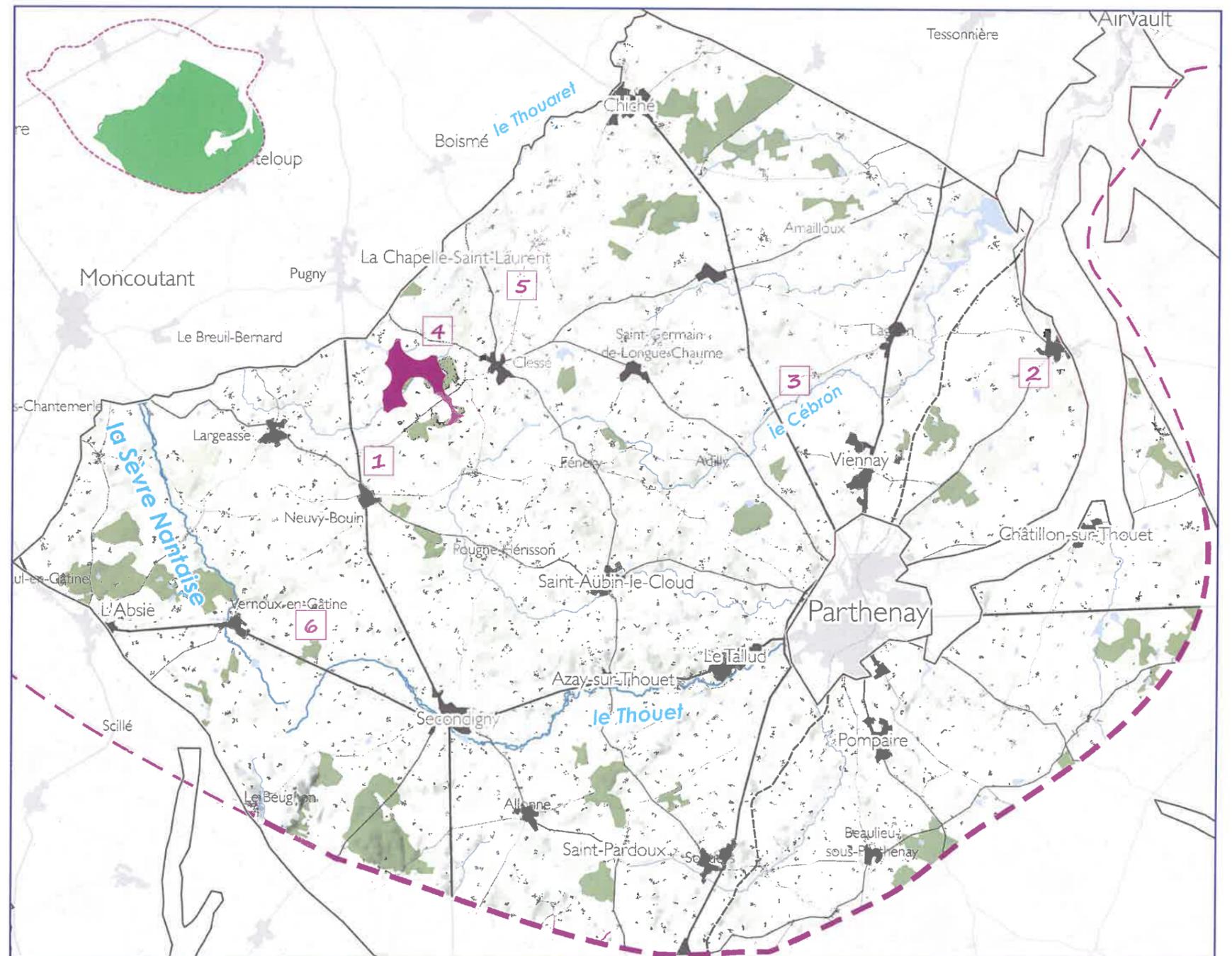
Cette unité paysagère se situe dans le prolongement du Massif Armoricain et du Bocage Bressuirais. Les sous-sols de ce massif ancien constitués de granit et de schiste sont favorables aux prairies. Ce granit fait surface régulièrement dans le paysage notamment autour de Neuvy-Bouin avec le Chaos granitique de Gâtine Poitevin.

Le sol est creusé par un réseau dense et multiple de vallons coulant en tous sens, multipliant les scènes paysagères. L'association d'un bocage dense et de petits boisements limite les vues éloignées et profondes.

Le réseau routier se superpose à cette trame complexe, reliant les bourgs souvent en ligne droite. Le passage sur les crêtes permet des vues lointaines et profondes quand elles ne sont pas limitées par la végétation au premier plan.

Les contours de cette unité ne sont pas marqués. Au nord et au sud, des paysages de bocage moins dense entourent cette unité paysagère. C'est donc progressivement que l'on pénètre dans la Gâtine de Parthenay.

L'éolien est déjà présent dans ce paysage avec 5 parcs construits dont 4 à proximité de la ZIP du projet. Une présentation de l'état de l'éolien sera réalisée dans la prochaine partie de cet état initial.



Granit apparent, élevage et bocage, les motifs constitutifs de cette unité paysagère à proximité de la Garelière



Haie basse sur la D134 près de Gourgé



Vue ouverte au nord de Clessé



Éoliennes dans le bocage à l'est de Vernoux-en-Gâtine

" Le cloisonnement du territoire par les haies et les bosquets conditionne fortement les modes de perception : on ne voit pas ce qui se trouve derrière l'écran souvent opaque que forme la haie, et le paysage reste le plus souvent limité à ce premier plan vertical qui vient borner la vue, laquelle peut alors s'attarder sur la matière même de l'écran. Il en résulte une perception d'espaces restreints, dont on retrouve la notion dans l'appellation très juste de « petit pays ». Contrairement aux grands paysages dégagés, qui présentent à l'observateur de vastes étendues de territoire, le paysage de bocage ne se livre que petit à petit, cellule par cellule, à l'observateur qui prend la peine de cheminer, et encore laisse-t-il, même après une longue promenade, l'impression d'avoir gardé cachées de grandes zones d'ombre. Pays de secrets, de mystères et de cachettes, qui se livre par minuscules unités...et par corollaire, pays où le parcours donne le plaisir des découvertes, des paysages débusqués, presque volés parfois "

Extrait de l'Atlas régional des Paysages du Poitou-Charentes



Haies ouvertes sur le bocage à proximité de Lageon



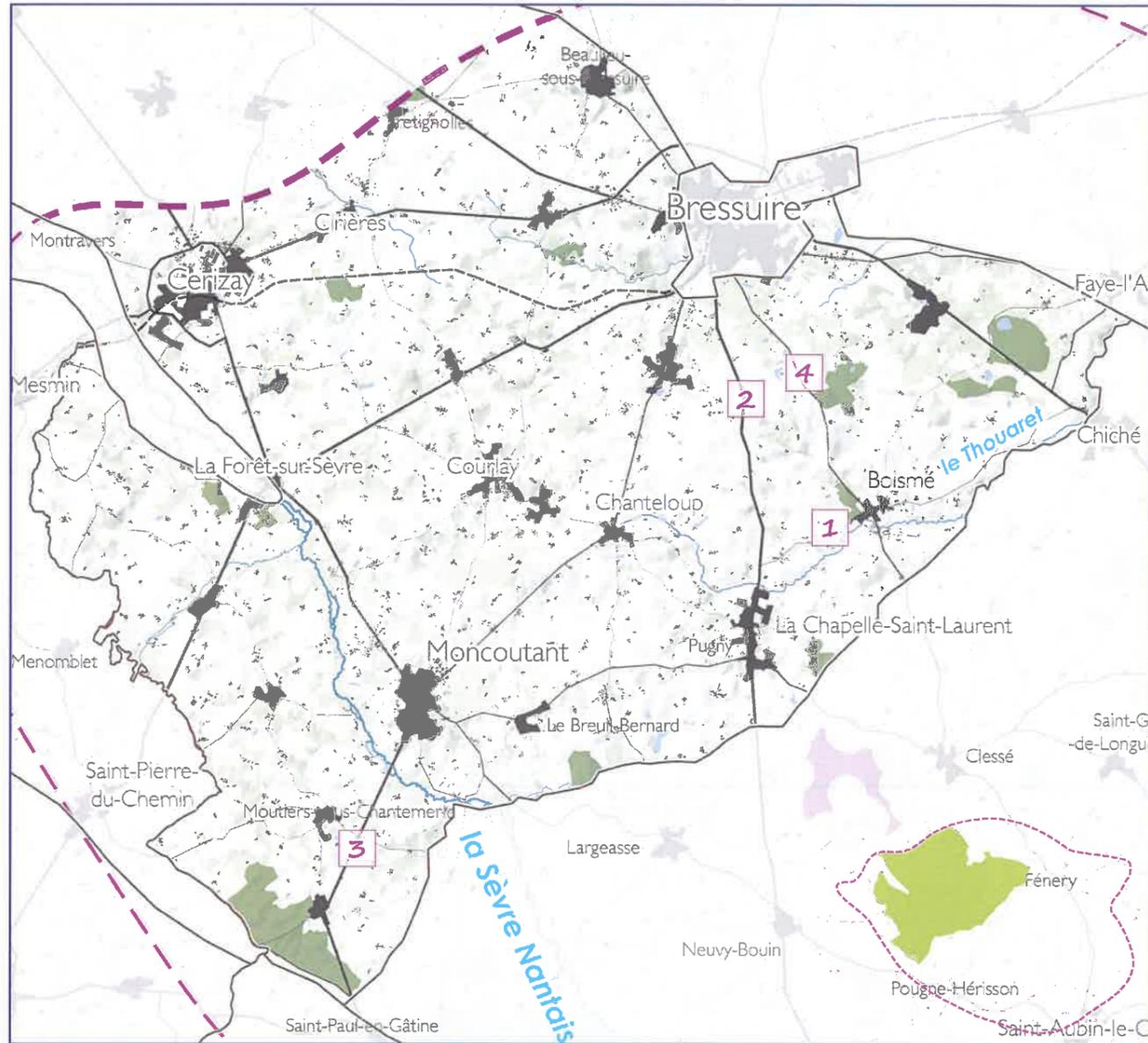
Bocage très fermé au nord de la ZIP

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que site potentiel d'implantation :

De par ses vues intimistes et fermées, le paysage de bocage peut présenter des sensibilités liées à la modification des rapports d'échelle existants en présence d'éoliennes. Il conviendra donc d'étudier les risques de dominance des structures végétales en vue proches. Les parcs existants, de par leurs dimensions restreintes et la lisibilité de leur implantation, ont su s'intégrer dans la trame bocagère.

Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

Cette unité paysagère présentant de nombreuses vues fermées du fait du relief et de la trame bocagère, la visibilité du projet dans le paysage sera réduite. Il conviendra toutefois d'être attentif aux vues dégagées possibles lorsque le maillage bocager est plus lâche et que le relief ouvre les vues.



LE BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Bocage Bressuirais est très semblable à la Gâtine de Parthenay. La Sèvre Nantaise à l'ouest et le Thouairet à l'est sont deux éléments géomorphologiques structurant de l'unité, qui se caractérise par une multitude de petits vallons et de petits cours d'eau.

Ici aussi, le cloisonnement du territoire par les haies et les bosquets conditionne fortement les modes de perception. La présence plus importante de cultures autour de Cerizay permet des vues ouvertes plus nombreuses qu'en Gâtine, c'est alors une marqueterie de parcelles qui se présentent à la vue de l'observateur.



Enjeux vis-à-vis de l'éolien en tant que zone de perception :

Les vues en direction de la ZIP du projet sont limitées par la présence d'un fort maillage bocager. Toutefois des vues ouvertes existent lorsque le bocage est plus lâche ou au niveau des ruptures de pentes. Depuis le sud-est de l'unité, des vues proches sont possibles, l'impact du projet sera étudié.

